Règlement spécifique Vacances Sportives JAAC

Lors des activités Vacances Sportives pour les vacances de février, conformément aux dates indiquées sur le site internet, le règlement spécifique qui suit s’applique.

En dessous de 12 enfants inscrits à la journée, nous nous verrons dans l’obligation d’annuler la ou les journées concernées.

Lieux :

Toutes les activités se déroulent au siège de l’association : 10, impasse du collège 69300 Caluire-et- Cuire.

Horaires :

Garderie :

Tous les jours de 8h à 9h, et de 17h à 18h il est possible d’inscrire ses enfants à la garderie au tarif définit dans le présent règlement.

**Chaque enfant non-inscrit qui arriverait entre 8h50 et 9h, ou qui repartirait après 17h10, se verra facturé l’heure complète de garderie et cela dans un souci d’équité face à celles et ceux qui se sont inscrits.**

Activités :

L’accueil du matin pour les activités aura lieu entre 9h et 9h30. Les activités se dérouleront entre 9h30 et 12h.

Pour les enfants inscrits uniquement à la demi-journée du matin, le départ devra se faire entre 12h et 12h30.

Le repas se déroulera entre 12h30 et 13h30.Un micro-onde est à disposition pour que les enfants puissent **réchauffer leur repas tiré du sac**. Il est rappelé que **les repas ne sont pas fournis par l’association**.

L’accueil des enfants pour les activités de l’après-midi aura lieu entre 14h et 14h30. Les activités se dérouleront entre 14h30 et 16h30

Tarifs Vacances Sportives :

Tarif pour 1 enfant :



Tarif pour le 2ème enfant et suivant :



Tarif à la demi-journée, non dégressif :



Droit à l’image

L’inscription à Vacances Sportives entraine d’office l’acceptation du droit à l’image, et autorise le club à diffuser les photos sur différents supports de communication, afin de promouvoir l’activité.

Le …./…./……….. Signature :